

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE LUMIERE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SOLUCI »

Siège ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX BLEU MARINE,  
Lot 779, Ilot 79

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Mai 2024, et enregistrés au CEPICI le 30 Mai 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE LUMIERE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SOLUCI »

Objet : ELECTRIFICATION URBAINE ET RURALE LUMIERE LED, VENTE DE MATERIELS ELECTRIQUES, PRESTATIONS EN DOMAINE ELECTRIQUE, DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY 2 PLATEAUX BLEU MARINE,  
Lot 779, Ilot 79

Dirigeant(s) M TOURE SEYDOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-05995 du 19/06/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36275/GTCA/RC/2024 du 19/06/2024

